



## Téléphone mobile : comment réduire sa facture de 30% ?

S'engager sur 12 mois au lieu de 24, comparer et remettre en cause son abonnement régulièrement, appeler moins et envoyer plus de SMS... En optimisant son forfait mobile, le consommateur peut réduire sa facture de 30%, selon une étude du site meilleurmobile.com.

S'engager sur 12 mois au lieu de 24, comparer et remettre en cause son abonnement régulièrement, appeler moins et envoyer plus de SMS... En optimisant son forfait mobile, le consommateur peut réduire sa facture de 30%, selon une étude du site meilleurmobile.com publiée mardi. " Le prix à la minute a plutôt tendance à augmenter puisque les forfaits se sont enrichis avec plus de services ", a expliqué Jean-Vital de Rufz, qui a fondé Meilleurmobile en 2005, lors d'une conférence de presse.

Une facture moyenne qui passe de 47 à 32 euros

Mais en choisissant l'option la mieux adaptée à son profil parmi les 50.000 combinaisons possibles analysées par le comparateur de meilleurmobile.com, " la facture moyenne peut être réduite de 30%, de 47 euros à 32 euros, soit un gain de 15 euros par mois, soit 180 euros par an ", a-t-il estimé.

Comparer et remettre en cause son forfait chaque année

L'étude recommande donc de " comparer et de remettre en cause son forfait chaque année ", en suivant quelques règles de base. Tout d'abord, mieux vaut s'engager sur 12 mois seulement plutôt que sur 24 mois, conseille M. de Rufz, même si la loi Chatel sur les télécoms offre depuis le 1er juin la possibilité pour un client ayant souscrit un contrat de deux ans de le résilier au bout d'un an avec une pénalité de sortie anticipée réduite.

" Le forfait 12 mois est certes plus cher, mais il faut garder sa liberté pour pouvoir profiter des nouvelles offres et changer d'opérateur plus rapidement ", souligne-t-il. L'étude conseille également de " choisir un forfait inférieur à ses besoins réels ", sauf lorsque le dépassement est supérieur à 30 minutes, de réduire son temps d'appel et d'augmenter sa consommation de SMS et de ne jamais choisir le téléphone en premier au détriment du forfait. (avec AFP)

<http://www.lesechos.fr/patrimoine/famille/300271377.htm?xtor=RSS-2066>